

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 30 JUIN 2022

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de :	07/07/2022
En exercice :	27	- L'affichage en Mairie le :	_____
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	07/07/2022

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes,
Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO adjoints,
Mesdames HEYBERGER-PAUL, ODDO, ROCHEREAU, NERINI, GREC-MERESSE,
Messieurs DRUSIAN, DERENNE, VALLAURI, GUENIN, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :
Monsieur MORISSON représenté par Madame CAPRINI,
Monsieur BONNET représenté par Monsieur DALMASSO,
Madame FERRARO représentée par Madame GIUJUZZA-NAVELLO,
Monsieur BONUCCI représenté par Madame ROCHEREAU,
Monsieur CRASTES représenté par Madame GUIT-NICOL,
Madame MARCHAND représentée par Monsieur VALLAURI,
Madame DEBONO représentée par Madame MOIREAU,
Madame CREMONI représentée par Madame ODDO,
Monsieur TRUGLIO représenté par Monsieur PARAGE,
Madame SMOLDERS représentée par Madame GREC-MERESSE.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Monsieur VALLAURI Romain est élu secrétaire de séance.

51.2022 Subvention exceptionnelle SOS Médecins de Carros

Madame le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

AR Prefecture

006-210600649-20220630-051_2022-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Vu le courrier en date du 7 avril 2022 de Monsieur Yannick BERNARD, Maire de Carros, conseiller départemental et métropolitain, qui a été saisi par l'association SOS Médecins de Carros de difficultés financières,

Considérant que l'association SOS médecins a alerté par courrier que le contrat de la secrétaire de la maison de santé à Carros est entièrement financé par l'association et ce depuis 5 ans,

Considérant que l'association SOS Médecins reçoit les urgences des Gattiérois,

Considérant que ce poste permet d'assurer une permanence de soins les week-ends et jours fériés et de pouvoir assurer au mieux ce service à la population Gattiéroise.

Considérant que la commune de Carros a décidé d'accorder 1000 € pour soutenir l'action de cette association et nous demande de la soutenir également comme nous l'avons fait en 2021,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association SOS Médecins de Carros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Accorde une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association SOS Médecins de Carros**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,